CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E88870** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2026**

ÉDITÉ LE 09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS
Siret : 483 311 882 00037
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 2111842-1-55
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 423090130003

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 423090130003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SOCIETE PLOMBERIE COUVERTURE

66 AVENUE DU GENERAL MICHEL BIZOT
75012 PARIS

Téléphone : 01 43 43 35 46 **Fax :** 01 43 43 81 87
Portable : 06 24 61 19 67
Responsabilité légale :
DELMOLINO FABRIZIO GÉRANT

Site Internet : www.spcservices.fr
E-mail : contact@spc-services.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 498 947 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	14	08/11/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/02/2026 10:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.